



État : 1^{er} mai 2020 ; version 1.02

Fiche 3

Contrôle des effets APPROFONDI 2020-2024



Impressum

Éditeur : Office fédéral de l'environnement (OFEV)
L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Auteurs : Gregor Thomas, Simone Baumgartner, Susanne Haertel-Borer (OFEV), Christine Weber, Lucie Sprecher, Ulrika Åberg (Eawag)

Accompagnement technique :

Groupe d'accompagnement national :

Marco Baumann (TG), Anna Belser (OFEV), Nanina Blank (AG), Arielle Cordonier (GE), Roger Dürrenmatt (SO), Claudia Eisenring (TG), Martin Huber-Gysi (OFEV), Lukas Hunzinger (Flussbau AG), Manuela Krähenbühl (ZH), Vinzenz Maurer (BE), Nathalie Menetrey (VD), Erik Olbrecht (GR), Eva Schager (NW), Pascal Vonlanthen (Aquabios), Heiko Wehse (Hunziker Betatech), Hansjürg Wüthrich (BE)

Groupe d'accompagnement international : Tom Buijse (Deltares, NL), Francine Hughes (Anglia Ruskin University, UK), Brendan McKie (Swedish University of Agricultural Sciences, SWE), Hervé Piégay (Université de Lyon, FR), Phil Roni (Cramer Fish Sciences, Washington, USA)

Groupe d'accompagnement Eawag : Manuel Fischer, Ivana Logar, Bänz Lundsgaard, Katja Räsänen, Dirk Radny, Chris Robinson, Nele Schuwirth, Christian Stamm

Agenda 21 pour l'eau : Rolf Gall, Stefan Vollenweider

Référence bibliographique : Weber, C., Sprecher, L., Åberg, U., Thomas, G., Baumgartner, S., Haertel-Borer, S. 2019: Contrôle des effets APPROFONDI 2020-2024. Dans : Contrôle des effets des revitalisations de cours d'eau – Apprendre ensemble pour l'avenir. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne. Fiche 3, V1.02.

Relecture de la version allemande : Evi Binderheim (Sponsolim Umweltconsulting)

Illustrations : Laurence Rickett (Firstbrand), Eliane Scharmin (Eawag)

Image de couverture : Eliane Scharmin (Eawag), Laurence Rickett (Firstbrand)

Traduction française : Service linguistique de l'OFEV

Téléchargement au format PDF :

<https://www.bafu.admin.ch/contrôle-des-effets-revit>
(il n'est pas possible de commander une version imprimée)

Cette publication est également disponible en allemand.

© OFEV 2019

Cette fiche présente les axes et le déroulement du contrôle des effets APPROFONDI pour la période de programme 2020 à 2024 : les effets de la revitalisation de petits cours d'eau sont examinés à l'aune de six des dix jeux d'indicateurs du contrôle des effets STANDARD.

3.1 Axes et indicateurs

Parallèlement au contrôle des effets STANDARD et à titre complémentaire, le contrôle des effets APPROFONDI permet de répondre à des questions précises de la pratique (fiche 1). Entre 2020 et 2024, il portera sur deux axes que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau (Eawag) ont identifiés de 2016 à 2018 avec trois groupes d'accompagnement lors de l'élaboration du concept ainsi qu'avec d'autres acteurs dans le cadre de séances (encadré 3.1 ; fiche 7) : une meilleure compréhension des effets de la revitalisation dans des petits cours d'eau et l'évolution de ces effets au fil du temps, en tenant compte des indicateurs du contrôle des effets STANDARD. Un échantillon suffisamment grand de projets de revitalisation appropriés et déjà réalisés dans des petits cours d'eau sera examiné (relevés après revitalisation).

Six jeux d'indicateurs du contrôle des effets STANDARD qui conviennent à cet échantillonnage seront utilisés à cet effet : diversité des habitats (jeu 1), température (jeu 4), macrophytes (jeu 5), macrozoobenthos (jeu 6), poissons (jeu 7) et végétation riveraine/alluviale (jeu 8). Les résultats des tronçons de revitalisation seront comparés avec ceux des tronçons de contrôle.

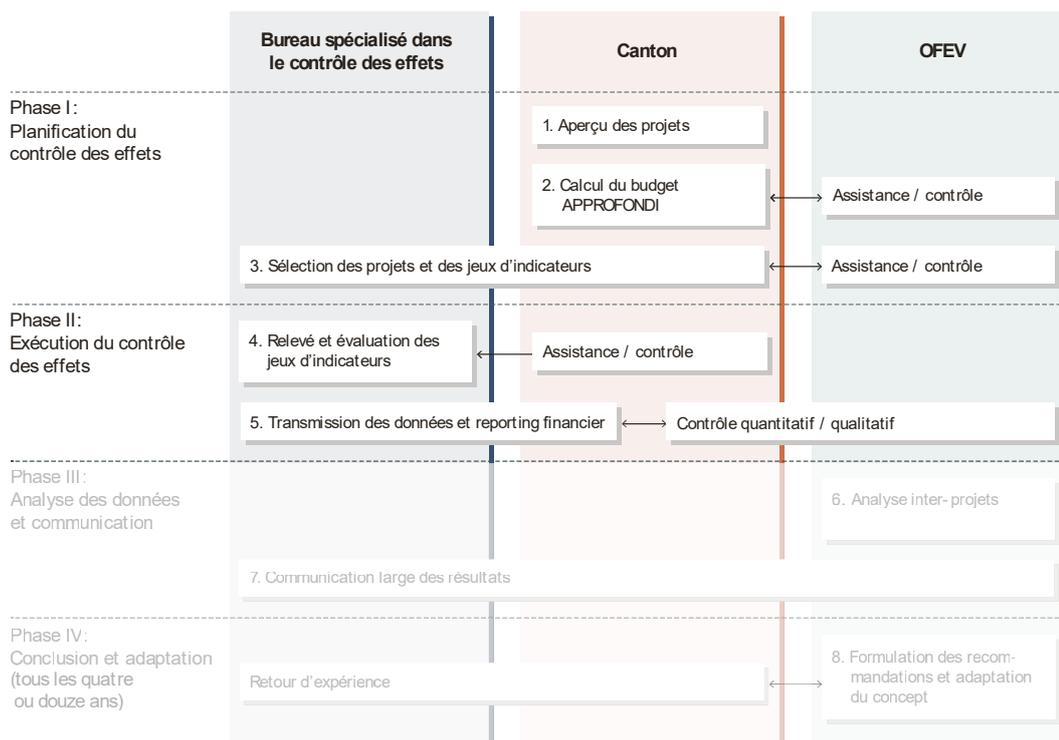
Encadré 3.1 : Les deux axes du contrôle des effets APPROFONDI entre 2020 et 2024.

<p>1. Mieux comprendre les effets de la revitalisation dans des petits cours d'eau</p> <p>Les petits cours d'eau représentent la majorité des cours d'eau en Suisse. Leur morphologie et leur biologie sont très diversifiées. Fortement sous pression à cause de l'activité humaine, les petits cours d'eau font souvent l'objet de revitalisations, mais des contrôles des effets complets sont rarement réalisés. Le contrôle des effets APPROFONDI détermine dans quelle mesure l'effet observé dépend de facteurs d'influence tels que la longueur revitalisée, l'ombrage, la fragmentation ou l'ancienneté du projet.</p> <div style="border: 1px solid #008080; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>1) Mieux comprendre l'effet de la revitalisation dans de petits cours d'eau</p> <p>Les petits cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • représentent une grande partie du réseau hydrographique suisse • sont très diversifiés • sont fortement sous pression • sont souvent ciblés pour des revitalisations • font peu l'objet d'un contrôle des effets </div>	<p>2. Façonner le futur contrôle STANDARD</p> <p>Dans le même temps, le contrôle des effets APPROFONDI peut être utilisé pour obtenir autant d'informations que possible sur le contrôle des effets STANDARD. Pour ce faire, on a recours aux mêmes indicateurs, qui sont analysés de manière détaillée. De plus, la prise en compte, grâce à des séries chronologiques, de projets plus anciens achevés depuis longtemps permet d'observer l'évolution des effets au fil du temps.</p> <div style="border: 1px solid #008080; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>2) Façonner le futur contrôle STANDARD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de projets plus anciens (p. ex. réalisés 4 à 12 ans auparavant) • Comparaison de contrôles uniquement après revit. (y compris tronçons contrôle) • Prise en considération de tous les jeux d'indicateurs pour les petits projets ainsi que de celui consacré à la température • Analyse approfondie des indicateurs utilisés </div>
--	--

3.2 Déroulement et organisation

Comme le contrôle des effets STANDARD, le contrôle des effets APPROFONDI se déroule en deux phases et en cinq étapes (fig. 3.1), dont le calendrier est lié aux négociations de la convention-programme (négociations CP). Plusieurs services sont compétents : les cantons et les bureaux spécialisés mandatés pour le contrôle des effets sont chargés de planifier et d'exécuter les contrôles des effets spécifiques aux projets (phases I et II ou étapes 1 à 5). La Confédération est principalement responsable de l'analyse et de la communication générale des données ainsi que des modifications apportées au concept global (fiche 4). Les cinq étapes sont présentées en détail dans les sections ci-après et dans d'autres fiches informatives, la fiche 7 exposant les informations de fond et les bases conceptuelles.

Figure 3.1 : Les cinq étapes du contrôle des effets APPROFONDI. Les étapes supérieures 6 à 8 sont présentées dans la fiche 4.



Phase I : planification du contrôle des effets APPROFONDI 2020-2024

Étape 1 : aperçu des projets

Avant les négociations CP 2020-2024, l'OFEV a envoyé aux cantons les deux axes thématiques et les exigences concernant les projets appropriés, y compris les informations relatives aux indicateurs qui seront relevés.

Étape 2 : calcul du budget APPROFONDI / étape 3 : sélection des projets

Lors des négociations CP, l'OFEV et les cantons ont déterminé s'il existait des projets appropriés dans un canton et pour combien d'entre eux celui-ci était disposé à réaliser un contrôle des effets APPROFONDI. Les noms des projets éventuels ont été inscrits au procès-verbal et les ressources correspondantes (qui se basent sur des estimations sommaires des coûts) ont été réservées dans l'indicateur de prestations concerné.

Phase II : réalisation du contrôle des effets APPROFONDI 2020-2024

Étape 4 : relevé et évaluation des jeux d'indicateurs

Le contrôle des effets APPROFONDI porte sur un échantillon suffisamment grand de projets de revitalisation de petits cours d'eau. Les tronçons en question doivent avoir été revitalisés quatre à douze ans auparavant, ce qui correspond à la période des deux relevés « après » du contrôle STANDARD (fiche 2). Un tronçon de contrôle est recherché pour chaque tronçon de revitalisation. Il doit présenter des caractéristiques comparables (structure et type de cours d'eau) à celles du tronçon concerné avant sa revitalisation et, dans l'idéal, se situer dans le même bassin versant que le tronçon de revitalisation.

Tous les jeux d'indicateurs du contrôle des effets STANDARD qui conviennent aux petits cours d'eau sont relevés tant dans les tronçons de revitalisation que dans les tronçons de contrôle : diversité des habitats (jeu 1), température (jeu 4), macrophytes (jeu 5 ; si disponible), macrozoobenthos (jeu 6), poissons (jeu 7 ; si disponible) et végétation riveraine/alluviale (jeu 8). Les relevés sont effectués à des moments adéquats (fiche 8). Les responsables de projet analysent et évaluent les jeux d'indicateurs spécifiques à chaque projet conformément aux prescriptions relatives au contrôle des effets STANDARD.

Étape 5 : transmission des données et reporting financier

Le canton transmet les données à l'OFEV après en avoir vérifié la qualité (wiko_revit@bafu.admin.ch). La procédure est décrite dans les fiches 5 et 6.

3.3 Contrôle des effets APPROFONDI à partir de 2025

Bien avant la prochaine période de la CP, l'OFEV, les cantons et les milieux scientifiques discuteront des questions qui pourront se poser à l'avenir. Ils examineront ces dernières à l'aune de projets déjà mis en œuvre ou prévus qui sont les plus indiqués pour leur permettre de trouver des réponses. Le déroulement restera similaire à celui qui est exposé ci-dessus pour la période de programme 2020 à 2024.

Répertoire des modifications

Les changements pertinents sont mis en évidence en vert.

Date (mm/yy)	Version	Modification	Responsabilité
4/2020	1.02	Correction d'erreurs typographiques, petits ajustements conceptuels	Eawag